BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 30 JUIN 1919

RAPPORT

FAIT PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sur les opérations des années 1914-1915-1916-1917-1918

ET

RAPPORT DU CONSEIL DES CENSEURS

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1919

RAPPORTS

Années 1914-1915-1916-1917-1918

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 30 JUIN 1919

RAPPORT

FAIT PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sur les opérations des années 1914-1915-1916-1917-1918

ET

RAPPORT DU CONSEIL DES CENSEURS

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1919

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

RAPPORT

fait par le Gouverneur, au nom du Conseil d'Administration,

sur les opérations des années 1914-1915-1916-1917-1918

MESSIEURS,

L'Administration de la Banque a éprouvé, pendant la guerre, une série de deuils cruels : la mort a enlevé successivement MM. VAN DE VIN, Directeur, WAROCQUÉ, Censeur, le Vicomte DE LANTSHEERE, Gouverneur, et le Baron LAMBERT, Président du Conseil des Censeurs.

Lucien VAN DE VIN, décédé le 10 mai 1914 avait été élu Directeur, le 11 juillet 1905. Durant les neuf années de son mandat, son concours a toujours été précieux dans les Conseils de la Banque. Il apportait dans la gestion générale et dans les services spéciaux placés sous sa direction, une connaissance profonde des affaires, une conscience droite et éclairée. Il emporta le regret et l'estime de tous ses collègues.

Le 28 mai 1917, le Conseil des Censeurs perdit l'un de ses membres, Raoul WAROCQUÉ. Nommé, le 26 août 1912, il avait assidûment pris part, jusqu'au début de la guerre, au travaux du Conseil Général, lui donnant le précieux concours de sa grande connaissance des intérêts industriels du pays. Depuis lors, il ne cessa, bien que miné par une longue et pénible maladie, et malgré les difficultés des communications, de prendre part à nos travaux, aussi longtemps que ses forces le lui permirent.

Le Ministre d'État Vicomte de Lantsheere est mort le 21 février 1918. Nommé Gouverneur par arrêté royal du 27 juin 1905, il avait été brutalement révoqué le 22 décembre 1914, par le Général von Bissing, gouverneur général allemand en Belgique.

Quand Monsieur de Lantsheere, élu en 1890 par vos suffrages, entra au Conseil d'Administration, il avait déjà conquis une place éminente au Barreau, au Conseil provincial du Brabant, au Parlement, dans les Conseils de la Couronne. Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Ministre de la Justice, Président de la Chambre des Représentants, partout il a laissé l'empreinte de sa forte personnalité.

D'un jugement droit, d'un caractère ferme, d'une solide science juridique, d'une parole aussi sobre que claire, il n'avait pas de collègues qui eussent plus d'autorité.

Ces qualités maîtresses, il les mit avec un dévouement et une constance inlassables au service de notre Institution.

Son œuvre y fut importante : la principale est la négociation longue et délicate qu'il mena en 1899, aux côtés du Gouverneur Van Hoegaerden, pour le renouvellement de notre charte organique. La convention qui en résulta est actuellement encore en vigueur et on peut dire que pendant les vingt années écoulées, elle a donné pleine satisfaction.

Nous n'oublierons non plus sa sollicitude pour le nombreux personnel sous ses ordres. Son cabinet lui était largement ouvert et tous y étaient bien écoutés avec une égale bienveillance.

Un nouveau coup ne devait pas tarder à frapper la Banque :

En janvier dernier, le Collège des Censeurs, fut douloureusement éprouvé par la mort inopinée de son Président le Baron Lambert, membre de ce Conseil depuis près de vingt ans.

Lorsque pendant la longue et douloureuse période de l'occupation allemande, le Conseil d'Administration réduit en nombre et aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes, demanda au Conseil des Censeurs un concours plus assidu, le Baron Lambert ne manqua à aucune des réunions hebdomadaires du Conseil Général ; il y était écouté pour la sûreté de son jugement et la clarté de sa parole.

Nous regrettons en lui l'homme de bien au caractère droit et ferme et l'homme d'affaires profondément dévoué à la Banque et aux intérêts généranx du Pays.

Nous avons eu le regret de voir s'éloigner de nous en février dernier, Monsieur le Directeur Jamar, que l'état de sa santé a obligé à renoncer au mandat que vous lui aviez confié.

C'est avec émotion que nous nous sommes séparés d'un collègue, qui, pendant les trente années qu'il a passées dans le Conseil de la Banque fut éminemment sympathique à tous.

Entré au Comité d'Escompte en 1887, il reçut bientôt en 1890, le mandat de Directeur. Il y fit preuve d'un jugement éclairé, bien documenté pour l'appréciation du crédit commercial et d'une assiduité au travail que les souffrances d'une santé inégale pouvaient à peine modérer. Sa bienveillance pour le personnel était connue.

En témoignage de reconnaissance et de haute estime, l'Assemblée générale du 24 février 1919 l'a nommé Directeur honoraire de la Banque Nationale de Belgique.

L'Assemblée générale du 31 août 1914 a réélu pour un terme de six ans, Monsieur Omer Lepreux, Directeur sortant, et pour un terme de trois ans, Messieurs E. de Hemptinne, E. Bunge et P. Capouillet, Censeurs sortants.

La même assemblée a élu Directeur, Monsieur Fernand Hautain, en remplacement de Monsieur Lucien Van de Vin, décédé.

Dans l'Assemblée générale du 30 août 1915, ont été réélus pour un terme de six ans, Monsieur Fernand Carlier, Directeur sortant, et pour un terme de trois ans, Messieurs le Baron Lambert et Rymenans, Censeurs sortants.

Dans celle du 28 août 1916, ont été réélus Directeur, pour un terme de six ans, Monsieur Jamar, Directeur sortant, et pour un terme de trois ans les mandats de Messieurs de Hemptinne, Bunge et Capouillet.

Enfin, celle du 26 août 1918 a renouvelé les mandats de Monsieur le Directeur Van der Rest, et de Monsieur le Censeur Van Hoegaerden.

Par arrêté royal du 28 décembre 1918, Monsieur Léon Van der Rest, a été nommé Gouverneur et Monsieur Omer Lepreux a été investi des fonctions de Vice-Gouverneur.

L'Assemblée générale ordinaire du 24 février 1919 a élu Directeurs Monsieur Albert-Édouard Janssen en remplacement de Monsieur Léon Van der Rest, nommé Gouverneur, et Monsieur Florimond Hankar, en remplacement de Monsieur Fernand Jamar, démissionnaire.

La même assemblée a élu Censeur Monsieur Pol Boël, en remplacement de Monsieur Raoul Warocqué, décédé.

La présidence du Conseil des Censeurs, rendue vacante par la mort du Baron Lambert, a été confiée à Monsieur le Censeur Van Hoegaerden.

Le Rapport au Roi publié à la fin de novembre 1918, peu de jours après la libération du Pays, et dont vous avez tous reçu un exemplaire, nous dispense de revenir sur le fonctionnement de la Banque Nationale de Belgique durant l'occupation allemande.

Ce Rapport a exposé en détail l'action de la Banque dans tous les domaines de son activité ainsi que ses principaux conflits avec les autorités ennemies.

Nous y avons notamment indiqué les circonstances qui ont nécessairement amené des modifications profondes dans notre encaisse, dans nos portefeuilles d'escompte et d'avances, dans la circulation fiduciaire et les comptes courants.

Conformément aux conventions intervenues avec la Société Générale de Belgique et d'accord avec le Gouvernement, nous avons au lendemain de l'armistice repris l'actif et le passif du Département d'Émission. L'activité de ce département, né de la guerre et qui devait disparaître avec elle a fait également l'objet de commentaires étendus dans le Rapport au Roi.

Dans ces conditions, nous pensons qu'il nous suffira de vous présenter, en conformité de l'art. 83 des Statuts de la Banque, les dix bilans et comptes de profits et pertes semestriels relatifs aux exercices 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918.

Vous vous rappelerez que ces documents comptables ont été établis, pour la dernière fois, pour le premier semestre de l'année 1914 et que, depuis lors, des obstacles de force majeure nous ont empêchés de les présenter dans la forme et aux époques statutaires.

Par suite de l'interruption des communications pendant plus de quatre ans, l'Administration Centrale de la Banque ne reçut aucun renseignement sur ses avoirs à l'étranger, sur le fonctionnement des agences du Havre, de Furnes et d'Ypres et sur le montant des importants remboursements de billets qui furent effectués pendant toute la durée de la guerre à l'intervention de la Banque de France, de la Banque d'Angleterre et de la Banque des Pays-Bas.

Les pièces comptables des Banques d'Émission, des correspondants étrangers et des agences du Havre, de Furnes et d'Ypres (ces deux dernières transférées l'une à La Panne, l'autre à Rousbrugge) ne purent arriver à Bruxelles que dans le courant du mois de janvier dernier.

L'Administration de la Banque a fait toute diligence pour terminer le long travail de mise au point des écritures et dresser aussi rapidement que possible les bilans semestriels annexés au présent rapport; ces documents ont été approuvés par le Conseil d'Administration et le Collège des Censeurs, en exécution de l'article 41 de nos statuts.

Le dernier bilan, arrêté au 31 décembre 1918, comprend au passif un poste de fr. 25,000,000, libellé comme suit : « Société Nationale de Crédit à l'Industrie » (Décision prise par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 1918).

Nous croyons utile de rappeler brièvement les conditions dans lesquelles nous fûmes amenés à élaborer le projet de fondation d'une Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

Déjà, dès avant la guerre, la Banque Nationale de Belgique estimait que les intérêts du Pays exigeaient la création d'une semblable institution pour permettre à l'industrie belge de lutter avec avantage contre la concurrence internationale.

L'état extrêmement difficile dans lequel l'occupation allemande plaça notre industrie rendit la solution de cette question plus urgente; dès l'année 1916, les membres de notre Conseil d'Administration restés à Bruxelles constituèrent à cette fin une commission d'études.

Ces études préparatoires poursuivies avec le concours dévoué de diverses personnalités aboutirent dans les premiers mois de l'année 1918 à la rédaction des projets de statuts et d'un texte de loi; ils reçurent l'adhésion unanime du Collège des Censeurs.

Ces documents furent communiqués officieusement à M. le Ministre des Finances Van de Vyvere, au Havre; en août 1918 il voulut bien nons faire connaître son adhésion. Cette manière de voir fut partagée par son successeur, le Premier Ministre M. Delacroix. Peu de jours après l'armistice, nous décidâmes de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 30 décembre 1918.

Le but de cette assemblée était de délibérer sur la proposition de permettre à la Banque, avec l'autorisation des pouvoirs compétents :

1. D'affecter à la formation d'un fonds spécial par dérogation au 5° de l'article 43 des statuts ainsi conçu :

« Le bénéfice net constaté au bilan est partagé de la manière suivante :

... 5. Aux actionnaires, le surplus à titre de deuxième dividende, l'excédent bénéficiaire prévu par la disposition précitée, tel qu'il ressortira du premier bilan qui sera dressé après l'assemblée.

2. De souscrire et de libérer complètement au moyen de ce fonds spécial, les cinquante mille actions d'une société anonyme à créer à Bruxelles, au capital de vingt-cinq millions de francs, sous la dénomination de : « Société Nationale de Crédit à l'Industrie », et de répartir les dites actions entre les actionnaires de la Banque Nationale de Belgique, à raison d'un titre de la société nouvelle pour une action de la Banque Nationale de Belgique.

Les propositions de l'Administration furent adoptées par l'unanimité de l'Assemblée, et immédiatement transmises au Gouvernement.

Le Conseil des Ministres dans sa séance du 19 janvier 1919 réserva au projet un accueil des plus favorable, et dès le 25 janvier, M. le Premier Ministre Delacroix, déposait sur le bureau de la Chambre des Représentants le projet de loi instituant une Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

La Chambre des Représentants dans sa séance du 26 février 1919, et le Sénat dans sa séance du 12 mars 1919, adoptèrent le projet à l'unanimité.

« La commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi, instituant une Société Nationale de Crédit à l'Industrie, lisons-nous dans le rapport fait à la Chambre par M. Van de Vyvere, s'est trouvée unanime pour approuver hautement l'initiative prise par la Banque Nationale et pour proposer à la Chambre l'adoption du projet de loi présenté par le Gouvernement, moyennant deux légères modifications aux statuts de la Société.

« Comme le rappelle en d'excellents termes l'exposé des motifs, les milieux compétents se préoccupaient déjà avant la guerre de la nécessité croissante de pourvoir nos industries et notre commerce d'exportation de crédits à moyen et à long terme, en vue de faciliter le placement des produits belges à l'étranger.

» La Banque Nationale, limitée par le devoir essentiel de constituer la couverture de ses émissions en valeurs réalisables immédiatement ou à court terme, ne pouvait collaborer que dans une faible mesure à l'instauration des méthodes nouvelles, pratiquées avec succès par nos concurrents étrangers au moyen de l'escompte de papier commercial, sujet à des renouvellements réitérés.

» La situation sans précédent créée par la guerre, l'œuvre urgente de la reconstruction de notre patrimoine économique, ne permettent plus de s'attarder à cet expédient.

» La solution proposée apparaît aussi ingénieuse que féconde.

» La Banque Nationale constitue les bénéfices non distribués de la période de guerre en patrimoine privé, et forme une Société nouvelle, qui se consacrera aux opérations de crédit à moyen et long terme.

» Le passif de l'institution nouvelle se composera de son capital, d'obligations d'une durée de cinq à trente ans, de bons de caisse d'une durée de un à cinq ans, enfin de dépôts à terme.

» Alors que la Banque Nationale doit toujours être en mesure de couvrir des billets remboursables à vue, la Société nouvelle opérera au moyen de ressources dont la disposition lui sera assurée pendant des périodes qui lui permettront toute la gamme des immobilisations et des placements à terme que comporte la situation.

» Une cloison étanche est établie entre le patrimoine de la Banqne d'émission et celui de la Banque de crédit.

» Par contre, la collaboration sera intime et la politique financière des deux instituts sera identique. Son unité sera assurée par un conseil d'administration dont le personnel sera en majorité le même.

» L'intervention de l'Etat consistera dans la garantie d'intérêt des obligations d'une durée de plus de cinq ans.

» En revanche, les pouvoirs de contrôle les plus étendus lui sont assurés ».

Au Sénat, le Baron de Mévius, Rapporteur à la Commission des Finances, s'exprima en ces termes :

« Votre Commission s'est trouvée unanime pour vous proposer d'adopter le projet de loi qui vous est soumis par la Chambre en vue de l'Institution d'une Société Nationale de Crédit à l'Industrie et voté par elle par 114 voix et 3 abstentions.

» La Société Nationale de Crédit à l'Industrie, véritable complément de notre Banque Nationale et due en grande partie à son initiative louable, fera disparaître une réelle lacune de notre système bancaire, lacune dont on s'était déjà plaint, à maintes reprises, avant la guerre et qui plaçait notre industrie et notre commerce sur un pied de réelle infériorité vis-à-vis de nos concurrents et tout spécialement vis-à-vis de nos voisins de l'Est, par le manque de crédits à moyens et à longs termes. Obligés par les circonstances à un effort rapide et exceptionnel pour reprendre dans le monde la position primordiale qu'ils occupaient avant la guerre, nos industriels et nos commerçants avaient le droit de compter sur le concours de nos établissements financiers, du Gouvernement et de la Législature pour voire luire l'aube de jours meilleurs ; il ne leur fera pas défaut. Il fallait sortir de l'ornière, ne pas perdre de temps et la solution proposée paraît heureuse, ingénieuse et destinée à produire des effets utiles pour le relèvement de notre prospérité économique. Bien qu'étant une filiale de la Banque Nationale, la nouvelle Société, née sous le contrôle et avec le patronage de l'État, ne se confondra pas avec elle : elle aura une marche parallèle et elle aura le même but, travailler à la prospérité, à la richesse, au relèvement du Pays. Dans ce

moment où la nécessité de crédits largement accordés apparaît comme indispensable pour restaurer nos industries ruinées volontairement, systématiquement, criminellement par l'ennemi, la nouvelle Société peut jouer un rôle considérable et être appelée à un grand avenir.

» L'apport immédiat d'un capital de 25 millions susceptible d'être majoré, la possibilité d'émettre le décuple d'obligations dont l'intérêt garanti par l'État assurera le placement, et la vogue certaine dont elle jouira auprès de nos industriels pour qu'elle corresponde à des besoins réels et immédiats garantissent à cette institution réellement nationale un succès certain ».

La sanction royale intervint le 16 mars 1919, et la loi fut publiée au *Moniteur belge* du 20 du même mois.

Le bilan de la Banque Nationale du 31 décembre 1918 fut officiellement approuvé par le Conseil Général du 14 mai 1919. Le fonds spécial de fr. 25,000,000, qui s'y trouve porté a servi le 2 juin 1919 à souscrire et à libérer complètement les 50,000 actions de la Société anonyme au capital de fr. 25,000,000 sous la dénomination de Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

En formant ce capital de fr. 25,000,000, la Banque Nationale aura ainsi contribué à la création d'une Institution d'intérêt général qui s'efforcera de distribuer le crédit à des conditions aussi réduites que le permettra la nature des avances à moyen ou à long terme.

Nous sommes profondément convaincus que la nouvelle société répondra aux nécessités de crédit de l'industrie nationale, et particulièrement aux besoins si urgents de l'heure présente.

La question des changes est l'une des plus graves, des plus troublantes, dont l'Administration de la Banque ait eu à s'occuper immédiatement après la cessation des hostilités.

En plein accord avec le Gouvernement, diverses mesures furent prises pour tenter de régulariser dans la mesure du possible le cours des changes. Ceux-ci, pendant la durée de l'occupation avaient cessés d'être cotés. Il n'en pouvait être autrement.

L'arrêté allemand du 3 octobre 1914, donnant cours forcé au mark en Belgique, au cours de fr. 1.25, solidarisait notre monnaie nationale avec

la monnaie dépréciée de l'ennemi; de plus, toutes les relations commerciales et financières de la Belgique avec l'Étranger avaient été complètement suspendues par l'invasion allemande, qui nous avait placés dans un isolement complet.

La libération du Pays, à la suite de l'armistice du 11 novembre 1918 vint mettre fin à cet état de choses. Mais combien difficile était la situation du Pays !

Dépourvu de tout, dépouillé par l'ennemi de la totalité de ses matières premières et des machines indispensables au rétablissement de l'industrie, le Pays était obligé de faire des achats considérables à l'étranger, sans avoir de contre-partie pouvant former une matière d'échanges et alimenter notre commerce d'exportation.

La suppression des licences d'importation, réclamée en décembre 1918 sous la pression de l'opinion publique, n'était pas faite pour diminuer les difficultés.

Il fallait donc chercher à obtenir à l'étranger des crédits afin de compenser le déficit de notre balance internationale de paiements.

Dès fin décembre 1918, le Gouvernement belge négocia avec le Gouvernement britannique un crédit de neuf millions de Livres sterling pour faciliter les achats par nos industriels et commerçants de matières premières et de machines de provenance anglaise.

Pour satisfaire à la demande du Gouvernement et nous inspirant de l'exemple donné par la Banque de France, la Banque Nationale de Belgique n'hésita pas à engager sa signature à côté de celle des banques belges pour permettre la conclusion de crédits privés. Un groupement important de banques américaines a consenti un crédit de 50.000.000 dollars; quatre millions de Livres ont été fournis par un syndicat des principales banques de Londres.

Les banques belges ont immédiatement répondu à l'appel que nous leur avons adressé de la part du Gouvernement; avec nous, elles se sont déclarées solidairement engagées vis-à-vis des banques étrangères à concurrence de toutes sommes qui pourraient leur être dues du chef de l'utilisation des crédits ouverts.

La loi du 16 mars 1919 sur les crédits à l'étranger a autorisé le Gouvernement « à garantir contre toutes pertes les groupements bancaires formés à l'intervention de la Banque Nationale de Belgique, à l'effet d'obtenir des crédits à l'étranger en faveur des industriels et des commerçants pour l'acquisition de matières premières, machines, outils et denrées nécessaires au relèvement économique du pays. Cette garantie ne pourra dépasser un chiffre total de 700 millions de francs. »

Cette garantie de l'État contre toutes pertes décida la Banque Nationale et les Banques belges à donner gratuitement leur signature.

Les crédits sont utilisés par tirages de banques belges sur les groupements étrangers ayant ouvert les crédits. Ils sont gérés par la Banque Nationale, conformément aux décisions prises par le Comité des Changes, institué par arrêté royal du 28 mars 1919.

Ce Comité est composé de représentants de la Banque Nationale et des banques syndiquées, de délégués de l'industrie, du commerce et des différents départements ministériels intéressés, tous nommés par le Gouvernement. Il a pour objet de donner satisfaction le plus promptement possible aux besoins les plus pressants de l'alimentation et de la restauration économique. Il étudie les mesures propres à contenir les importations dans les limites des besoins légitimes et réels du pays et à les régler suivant les disponibilités de crédit qu'il possède à l'étranger.

Il peut décider l'achat pour compte de l'État de devises étrangères afin de les mettre à la disposition des industriels et des commerçants, aux meilleures conditions actuellement possibles. Les demandes de devises étrangères sont examinées par le Comité qui écarte notamment celles qui auraient pour objet des placements en emprunts étrangers, des achats immobiliers, des spéculations de change ou des importations d'objet qui ne sont pas de première nécessité.

A cette fin, l'arrêté royal du 28 mars 1919 a interdit :

« A. Tous transferts ou remises de fonds, de titres ou de coupons à l'étranger, pour dépôt ou placement, prêt, souscription à une émission, acquisition de titres ou de biens immobiliers en faveur de toute personne physique ou morale ayant son domicile ou sa résidence en Belgique.

» B. Toutes ventes en Belgique de titres pour compte de personnes physiques ou morales résidant à l'étranger, à moins que le produit de la vente ne soit affecté à l'achat de valeurs belges ou qu'il soit prouvé que ces titres ont été introduits en Belgique avant le 4 août 1914. »

Toutefois, ce même arrêté stipule que le Ministre des Finances peut, le Comité des Changes consulté, accorder exceptionnellement des autorisations d'exportation de capitaux; ces autorisations sont régulièrement accordées moyennant l'engagement que le change à provenir de ces valeurs sera réservé au commerce et à l'industrie belge.

L'intervention officielle du Comité des Changes a permis de lever le blocus qui frappait l'encaissement des coupons venant de Belgique et payables en Angleterre ou envoyés en transit en Angleterre pour être encaissés outre-mer.

La Banque Nationale de Belgique s'est chargée gratuitement de toutes les opérations du Comité des Changes qui se réunit en séance plénière à la Banque au moins deux fois par semaine.

Un comité exécutif examine journellement les affaires courantes et décide dans quelles conditions il y a lieu d'agir sur les marchés belges et étrangers, pour la régularisation des cours.

Ainsi que le Gouvernement en a donné l'assurance au Parlement, « La Banqne Nationale gérera dans le même esprit et avec le même concours tous les autres crédits étrangers dont le Gouvernement a la disposition ou qu'il se procurera. Pour certains de ces crédits, l'intervention de la Commission interalliée pour la reconstitution industrielle et agricole de la Belgique est nécessaire d'après les termes des arrangements spéciaux intervenus de Trésorerie à Trésorerie.

» Tous ces crédits ont pour objet d'assurer la reconstitution économique du pays, ils seront donc essentiellement affectés aux achats nécessaires pour permettre la mise en marche de nos chemins de fer, de notre industrie, par l'achat d'outils, de matériel et de matières premières. L'importance de la main-d'œuvre qui pourra être mise au travail par l'attribution de change étranger sera un élément important d'appréciation. La possibilité d'assurer

une certaine exportation sera également envisagée parce que la reprise de nos rapports avec l'étranger est essentielle à notre avenir économique et à la stabilité de notre change.

» L'intérêt du petit commerce ne sera pas perdu de vue quand ces demandes de crédits ne viseront pas des dépenses de pur luxe et pourront se concilier avec l'intérêt général et les ressources disponibles. Ce sera une première intervention pour les classes moyennes si éprouvées.

» Au contraire, l'achat de denrées alimentaires sur ces crédits ne peut être guère envisagé, ils ne sont pas suffisants pour ces besoins auxquels il est satisfait dans la mesure du possible par les crédits bien plus considérables mis à la disposition du Comité National. »

Durant les cinq années de guerre 1914 à 1918, le Trésor Belge a perçu :

Le quart du bénéfice excédant l'intérêt de 4 % sur le capital de la Banque . . . . . Fr.	13.135.418,34
L'abonnement au timbre des billets	4.961.747,29
L'intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie en province	1.150.000,00
La patente de la Banque.	1.187.727,34
Le 1/4 % par semestre sur la circulation moyenne des billets excédant 275 millions	37.254.246,89
Le produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	14.309.681,82
Total Frs.	71.998.821,68

Comme la Banque aura encore à verser à l'Etat une somme d'environ fr. 3.500.000 du chef de la taxe sur les revenus et profits réels pour les exercices de 1914 à 1918, le total des diverses redevances de la Banque Nationale à l'Etat durant les cinq années de guerre dépasse fr. 75.000.000. Fr. 16.500.000 ont été répartis comme dividende entre les actionnaires pour la période de 1914 à 1918, et fr. 25.000.000 ont été affectés à la constitution du capital de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

Les frais généraux ont nécessairement subi l'influence grossissante des années de la guerre et ont atteint pour les cinq dernières années la somme totale de fr. 28,365,315.44.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans rendre un hommage mérité à notre personnel, dont, comme vous le savez déjà, le tiers a accompli son Devoir dans les rangs de l'Armée.

Vous vous joindrez à nous, Messieurs, pour saluer respectueusement la mémoire de ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur.

Ils sont au nombre de vingt-deux :

César Bernard;
Julien Daniel;
Jean Debruyn;
Benoît Deturck;
Edouard Dierckx;
Gustave Eemans;
Henri Fack;
Léon Lantin;
Achille Lejeune;
Jacques Leroy;
François Paqué;
Toussaint Plapied;
Maximilien Roquet;
René Sabbe;
Julien Schaeffer;
Désiré Servaes;
Ernest Smal;
Constant Smolders;
Léon Tassier;
Joseph Van Cauwenbergh;
François Van Hollemeersch;
Oscar Vervynck.

Ils ont noblement sacrifié leur vie pour la glorieuse défense de la Liberté et du Droit; leurs noms resteront gravés dans les annales de la Banque.

Ceux que la mort a épargnés nous sont revenus dès le début de cette année, et c'est avec joie que nous les avons vu reprendre le travail aux côtés de leurs collègues restés pour assurer les services de la Banque pendant l'occupation.

Nous constatons avec satisfaction que durant ces années de guerre, où des travaux considérables et inusités ont dû être exécutés, notre personnel n'a cessé de nous prêter le concours le plus dévoué.

Aussi, tenant compte de la hausse des prix, nous avons, tant à Bruxelles qu'en province, accordé à nos Agents et aux familles de ceux qui se trouvaient sous les drapeaux des subventions extraordinaires dont le montant total, pour la période de guerre, a dépassé cinq millions trois cent mille francs.

D'importants subsides ont été donnés par la Banque Nationale de Belgique au Comité National de Secours et d'Alimentation, à l'Ambulance du Palais Royal ainsi qu'aux multiples œuvres humanitaires créées depuis le début de la guerre.

L'ensemble de ces subsides imputés sur les frais généraux a atteint fr. 1,725,000.

Messieurs,

Toutes les forces vives de la Nation sont appelées à collaborer en un commun effort au relèvement économique du Pays saccagé pendant plus de quatre ans par un impitoyable ennemi.

La Banque Nationale de Belgique y contribuera aussi largement que possible.

Il faut avoir le courage de regarder bien en face la situation grave dans laquelle se trouve notre Patrie.

Les réparations sur lesquelles nous croyons avoir le droit de compter ont été notablement réduites et elles s'échelonnent sur un assez grand nombre d'années. Celà nous met dans l'obligation de compter avant tout sur nous-même. La tâche immense de notre restauration économique impose au Pays tout entier un double et impérieux devoir.

D'une part, le travail intensif doit être la règle de tous ; d'autre part, l'économie la plus stricte doit présider aux dépenses des pouvoirs publics, des sociétés et des particuliers.

Il faut, que la Nation produise le plus possible et consomme le moins possible afin que nos industries d'exportation renaissent promptement et couvrent le déficit de notre balance internationale des capitaux ; ce sont là des conditions fondamentales de la restauration industrielle et commerciale du Pays, dont les sources de production ont été si profondément altérées.

La Belgique ne connaîtra pas le découragement. Elle trouvera dans sa force de travail et dans sa puissance d'épargne assez de ressources pour triompher des difficultés de l'heure présente et de celles que l'avenir peut encore lui réserver.

O. Lepreux, *Vice-Gouverneur*, *Le Gouverneur*,
Jul. Liebaert, L. VAN DER REST.
F. Carlier,
F. Hautain, *Directeurs*.
F. Hankar,
A. Janssen.

RAPPORT

DU CONSEIL DES CENSEURS

MESSIEURS,

Notre dernier rapport date de l'assemblée générale du 23 février 1914.

Les cinq années qui viennent de s'écouler ont été difficiles et douloureuses : la Banque Nationale a traversé avec honneur cette période troublée mais plusieurs membres de son Conseil général ne sont plus et de nombreux membres du personnel sont morts pour la Patrie : le Conseil des Censeurs sait être l'interprète de votre pensée en exprimant à ceux qui ont disparu ses respectueux sentiments de profonde reconnaissance pour les services rendus au Pays et à notre Institution.

Le Gouverneur Vicomte DE LANTSHEERE s'est éteint en 1918 quelques mois avant la débâcle de ceux qui l'avaient violemment chassé de la position qu'il occupait avec une si haute autorité et une si grande modestie.

L'expérience résultant des très hautes fonctions remplies par le distingué Ministre d'État au cours de son existence consacrée en grande partie au service du Pays, unie à un esprit juridique remarquable, lui avait permis d'acquérir une connaissance approfondie des hommes et des choses sans altérer sa très douce bienveillance.

Quelques mois avant l'envahissement du Pays, le Conseil d'Administration avait eu à déplorer la perte de l'un de ses membres en la personne de Lucien VAN DE VIN, dont nous avions pu apprécier les hautes qualités financières et l'excellent esprit d'organisation.

Ce fut pendant la tourmente que disparut notre collègue Raoul Warocqué ; une maladie courageusement supportée ne l'empêcha point de collaborer, jusqu'en ses derniers jours, à nos travaux et à ceux des grandes industries dont il avait la gestion.

Votre Conseil d'Administration a rappelé qu'au cours de ces cinq dernières années le Conseil général se réunissait chaque semaine : notre Président, le Baron Lambert a donné en ces circonstances à la Banque un concours absolu et dévoué et malgré le deuil qui l'avait frappé et cruellement atteint, il avait continué à apporter au Conseil général une collaboration précieuse et avisée.

La fin de la guerre, dont l'heureuse issue réalisait la conviction inébranlable de ce bon patriote, devait permettre à notre Président de rendre à la Banque et au Pays de nouveaux services : au début de cette année, il a été enlevé à notre affection, laissant à tous ceux qui le connurent le doux souvenir d'un homme d'expérience, ayant une réelle connaissance des affaires financières et industrielles, doué d'un esprit charmeur et cultivé, unissant la discrétion à une grande générosité.

Monsieur le Directeur honoraire Jamar a désiré, après trente années de bons et loyaux services, voir mettre un terme à ses fonctions de Directeur : nos vœux de reconnaissance, de sympathie et de santé l'accompagnent dans une retraite bien méritée.

Par suite de l'état de guerre, il nous a été impossible d'exercer notre mandat d'une façon complète ; nous nous sommes néanmoins efforcés d'apporter à votre Conseil d'Administration la collaboration la plus active, la plus dévouée et la plus assidue.

Nous ne pouvons vous laisser ignorer qu'il n'a point été possible d'observer toujours strictement les statuts et que la nécessité a été quelquefois notre loi : nous pensons que vous avez donné votre entière approbation à l'attitude de vos Conseils qui fut, au cours de cette période, uniquement dictée par les intérêts supérieurs du Pays : le retour à l'état de choses normal, la rentrée des documents et pièces comptables au siège social, l'approbation

que nous avons donnée au bilan clôturé au 31 décembre 1918, permettent aujourd'hui à la Banque de se conformer, comme par le passé, aux lois organiques et à ses statuts.

Nous avons, au cours de ces derniers mois, contrôlé les écritures des dix derniers semestres — du 1er janvier 1914 au 31 décembre 1918; — cet examen nous a permis de constater l'excellente tenue de la comptabilité générale et d'apprécier la rapidité avec laquelle, au fur et à mesure de la rentrée des pièces et documents comptables établis à l'étranger, les bilans et comptes de profits et pertes semestriels ont pû être dressés.

Vous avez approuvé, en votre Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1918, la création de la « Société Nationale de Crédit à l'Industrie »; elle a été définitivement constituée le 2 juin et les 50.000 actions formant le capital social seront réparties entre les actionnaires de la Banque Nationale. Nous avons l'espoir que la nouvelle institution rendra de réels services à notre industrie si éprouvée par les déprédations et destructions volontaires des délégués officiels de l'Empire d'Allemagne.

Les résultats du dernier semestre ont permis l'allocation d'un dividende de 85 francs par action, sur lesquels une somme de 20 francs par titre a déjà été distribuée en février dernier.

La situation si lamentable de notre malheureux Pays est encore aggravée par la dépréciation de notre monnaie fiduciaire; elle a pour conséquence, en connexion avec d'autres causes, de rendre exceptionnellement ardue la question des changes.

La restauration de notre industrie, et l'exportation de ses produits, la reprise de nos relations et échanges commerciaux, la diminution de notre circulation fiduciaire, absolument hors de proportion avec les besoins du Pays et la réserve métallique de la Banque, sont les moyens les meilleurs pour améliorer notre situation au point de vue des changes; les emprunts à l'étranger, indispensables dans les circonstances actuelles, ne peuvent être considérés que comme des mesures provisoires et transitoires, propres à assurer la résurrection de la Nation mais dont l'usage excessif et la permanence grèveraient l'avenir du Pays, lui imposant une charge d'intérêts à l'étranger difficile à supporter.

Le Conseil des Censeurs approuve unanimement le chaleureux appel de votre Conseil d'Administration à toutes les forces vives de la Nation, en vue de contribuer au relèvement économique du Pays; il pense comme lui que le travail et l'économie, unis à l'esprit d'ordre et de concorde qui doit régner dans un pays aussi terriblement éprouvé, sont les meilleurs et peut-être les seuls moyens pour arriver, par l'Union de tous les bons citoyens, à rétablir dans l'avenir une situation normale en Belgique.

Les Censeurs,

EUG. DE HEMPTINNE.
ED. BUNGE.
PIERRE CAPOUILLET.
ALBERT RYMENANS.
POL BOËL.

Le Président,

PAUL VAN HOEGAERDEN.

ANNEXES

ACTIF BILAN *arrêté au*

Encaisse — Or	260,358,469 10	473,417,445 56
Encaisse — Traites et disponibilités sur l'Étranger	131,083,181 73	
Encaisse — Argent et billon	74,623,302 97	
Encaisse — Coupons payés par anticipation	7,352,491 76	
Portefeuille effets. Valeurs en Portefeuille ou à l'encaissement	. . . . .	566,344,450 01
Effets déposés à l'encaissement en compte courant	. . . . .	7,736,623 31
Avances sur Fonds publics belges	. . . . .	66,465,578 47
Fonds publics	. . . . .	49,999,534 90
Valeurs de la Réserve	. . . . .	41,780,726 05
Fonds publics du compte d'amortmt des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	8,661,197 74
Id. des Institutions de prévoyance	. . . . .	12,226,765 52
Immeubles de service	. . . . .	22,335,802 02
Matériel et mobilier	. . . . .	1,368,949 52
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs	. . . . .	215,116 34
Fonds publics. Intérêts acquis à recevoir	. . . . .	995,667 75
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 39 des Statuts)	. . . . .	3,040,275 71
		1,254,588,132 90
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	83,595,161 45	. . . . .
» Dépôts en Fonds publics	2,242,831,122 16	. . . . .
Dépôts volontaires	1,228,471,459 50	. . . . .
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	51,359,900 »	. . . . .
Cautionnements divers	15,384,873 40	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — — Valeurs diverses	258,515,598 70	3,880,158,115 21
		5,134,746,248 11

BILAN *arrêté au*

Encaisse — Or	264,162,492 87	414,872,314 36
Encaisse — Traites et disponibilités sur l'Étranger	121,392,053 03	
Encaisse — Monnaies allemandes au cours forcé de fr. 1.25	24,481,088 40	
Encaisse — Argent, billon et divers	4,836,680 06	
Portefeuille effets. Valeurs en Portefeuille ou à l'encaissement	. . . . .	933,248,200 88
Effets déposés à l'encaissement en compte courant	. . . . .	2,395,089 35
Avances sur monnaies et lingots	. . . . .	227,800 »
Avances sur Fonds publics belges	. . . . .	140,429,221 44
Fonds publics	. . . . .	42,999,534 90
Valeurs de la Réserve	. . . . .	42,324,175 27
Fonds publics du compte d'amortmt des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	9,021,749 54
Id. des Institutions de prévoyance	. . . . .	12,576,085 51
Avances à l'État en compte courant	. . . . .	204,097,159 62
Immeubles de service	. . . . .	22,579,390 35
Matériel et mobilier	. . . . .	1,370,695 35
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs	. . . . .	145,466 50
Intérêts acquis à recevoir	. . . . .	9,121,414 45
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 39 des Statuts)	. . . . .	3,036,924 73
		1,838,445,222 25
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	94,584,749 90	. . . . .
Id. Dépôts en Fonds publics	2,207,979,333 16	. . . . .
Dépôts volontaires	1,372,607,856 45	. . . . .
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	64,138,900 »	. . . . .
Cautionnements divers	15,388,014 17	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — — Valeurs diverses	200,197,022 15	3,954,895,875 83
		5,793,341,098 08

30 Juin 1914 **PASSIF**

Capital. 50,000 actions à fr. 1,000	. . . . .	50,000,000 »
Billets de banque. Émission à ce jour	1,117,970,000 »	. . . . .
Billets dans les Caisses	110,501,670 »	. . . . .
Billets en circulation	. . . . .	1,007,468,330 »
Comptes courants. Divers pour solde	. . . . .	113,664,421 19
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	. . . . .	7,736,623 31
Intérêts et réescomptes sur le 2d semestre 1914	. . . . .	1,566,703 79
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	9,020,944 46
Institutions de prévoyance	. . . . .	12.307,189 78
Trésor public. Dépôts en numéraire	. . . . .	1,000,901 »
Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	. . . . .	1,869,709 79
Id. Part de l'État dans les bénéfices du semestre (Art. 43 des Statuts)	. . . . .	1,359,376 66
Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	. . . . .	250,538 38
Id. 1/4 % sur la circulation moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	1,768,852 34
Fonds de Réserve	. . . . .	42,324,542 20
Dividende à répartir pour le 1er semestre 1914	. . . . .	4,250,000 »
COMPTES D'ORDRE :		1,254,588,132 90
Trésor public. Portefeuille	83,595,161 45	. . . . .
» Dépôts en Fonds publics	2,242,831,122 16	. . . . .
Déposants. Dépôts volontaires	1,228,471,459 50	. . . . .
Id. Nantissements de prêts reçus pour compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	51,359,900 »	. . . . .
Divers pour leurs cautionnements	15,384,873 40	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	258,515,598 70	3,880,158,115 21
		5,134,746,248 11

31 Décembre 1914

Capital. 50,000 actions à fr. 1,000	. . . . .	50,000,000 »
Billets de banque. Émission à ce jour	1,755,160,700 »	. . . . .
Billets dans les Caisses	140,952,774 »	. . . . .
Billets en circulation	. . . . .	1,614,207,926 »
Comptes courants. Divers pour solde	. . . . .	97,917,138 97
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	. . . . .	2,395,089 35
Intérêts et réescomptes sur le 1er semestre 1915	. . . . .	1,090,519 37
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	9,133,284 59
Institutions de prévoyance	. . . . .	12,782,317 35
Trésor public. Dépôts en numéraire	. . . . .	789,743 50
Id. Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie	. . . . .	115,000 »
Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	. . . . .	3,496,921 44
Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	. . . . .	358,269 56
Id. 1/4 % sur la circulation moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,834,469 92
Fonds de Réserve	. . . . .	42,324,542 20
Dividende à répartir pour le 2d semestre 1914	. . . . .	1,000,000 »
COMPTES D'ORDRE :		1,838,445,222 25
Trésor public. Portefeuille	94.584,749 90	. . . . .
Id. Dépôts en Fonds publics	2,207,979,333 16	. . . . .
Déposants. Dépôts volontaires	1,372,607,856 45	. . . . .
Id. Nantissements de prêts reçus pour compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	64,138,900 »	. . . . .
Divers pour leurs cautionnements	15,388,014 17	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	200,197,022 15	3,954,895,875 83
		5,793,341,098 08

DOIT *Résumé du compte de* PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 2d semestre 1914, à Bruxelles et dans les Agences .	1,080,501 71	1,540,797 84
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers . . .	460,296 13	
» **Prêts sur Fonds publics.** Réescompte sur le 2d semestre 1914 à Bruxelles et dans les Agences . .	20,970 47	25,905 95
» **Id.** Id. id. à la Succursale d'Anvers	4,935 48	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences . .	. . . . .	2,184,746 29
» **Caisse.** Droit de patente et additionnels provinciaux et communaux.	. . . . .	380,000 »
» **Institutions de prévoyance.** Subside	. . . . .	170,900 »
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service	. . . . .	110,000 »
» **Trésor public.** Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	. . . . .	115,000 »
» **Id.** Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre . .	. . . . .	250,538 38
» **Id.** 1/4 % sur la circulon moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . .	1,768,852 34
» **Id.** Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %.	. . . . .	1,869,709 79
» **Id.** Part de l'État dans les bénéfices du semestre (Art. 43 des Statuts)	. . . . .	1,359,376 66
» **Fonds de Réserve.** Part de la réserve dans les bénéfices	. . . . .	543,754 64
» **Œuvres de bienfaisance**	. . . . .	12,500 »
» **Dividendes aux actions** { 50,000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an	1,000,000 »	4,250,000 »
{ 50,000 id. à fr. 65 dividende	3,250,000 »	
		14,582,081 89

Résumé du compte de PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 1er semestre 1915, à Bruxelles et dans les Agences .	885,674 58	1,022,461 54
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers . . .	136,786 96	
» **Prêts sur Fonds publics.** Réescompte sur le 1er semestre 1915 à Bruxelles et dans les Agences. .	67,354 93	68,057 83
» **Id.** Id. id. à la Succursale d'Anvers	702 90	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences . .	. . . . .	2,607,932 08
» **Caisse.** Droit de patente et additionnels provinciaux et communaux	. . . . .	397,376 28
» **Institutions de prévoyance.** Subside	. . . . .	170,900 »
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service	. . . . .	110,000 »
» **Fonds publics.** Amortissement	. . . . .	7,000,000 »
» **Trésor public.** Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	. . . . .	115,000 »
» **Id.** Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre. . .	. . . . .	358,269 56
» **Id.** 1/4 % sur la circulon moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,834,469 92
» **Id.** Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	. . . . .	3,496,921 44
» **Dividendes aux actions.** 50,000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an	. . . . .	1,000,000 »
		19,181,388 65

ET PERTES *du 1er semestre 1914*

		AVOIR
Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	7,410,271 88	11,217,538 06
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	3,807,266 18	
» **Droit d'encaissement** sur effets remis par les titulaires de Ctes Cts à Bruxelles et dans les Agences	39,004 33	50,035 24
» **Id.** id. id. à Anvers	11,030 91	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences	1,093,458 59	1,223,346 54
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	129,887 95	
» **Fonds publics.** Intérêts reçus ou acquis	.....	1,818,765 65
» **Caisse. Droit de garde** sur dépôts volontaires à Bruxelles	220,654 56	249,145 28
» **Id. Id.** id. à Anvers	28,490 72	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles	3,023 92	5,687 80
» **Id.** à Anvers	2,663 88	
» **Rentrées sur créances amorties** des exercices antérieurs à Bruxelles et dans les Agences	.....	17,563 32
		14,582,081 89

ET PERTES *du 2d semestre 1914*

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	9,121,803 24	14,120,457 34
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	4,998,654 10	
» **Droit d'encaissement** sur effets remis par les titulaires de Ctes Cts à Bruxelles et dans les Agences	8,644 16	10,920 11
» **Id.** id. id. à Anvers	2,275 95	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences	2,660,222 21	3,007,188 13
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	346,965 92	
» **Produit des avances** sur monnaies et lingots, à Anvers	.....	2,154 90
» **Fonds publics.** Intérêts reçus ou acquis	.....	1,841,182 16
» **Caisse. Droit de garde** sur dépôts volontaires à Bruxelles	167,177, 97	197,246 25
» **Id. Id.** id. à Anvers	30,068 28	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles	1,564 70	2,239 76
» **Id.** à Anvers	675 06	
		19,181,388 65

ACTIF BILAN *arrêté au*

Encaisse — Or	262,923,168 95	732,080,961 55
Traites et disponibilités sur l'Étranger	124,843,753 81	
Monnaies allemandes au cours forcé de fr. 1.25	330,325,130 14	
Argent, billon et divers	5,728,065 65	
Billets de la Société Générale, Département d'Émission	8,260,843 »	
Portefeuille effets. Valeurs en portefeuille ou à l'encaissement	. . . . .	405,883,219 03
Effets déposés à l'encaissement en compte courant	. . . . .	26,481,542 34
Avances sur Fonds publics belges	. . . . .	62,207,720 42
Fonds publics	. . . . .	40,499,534 90
Valeurs de la réserve	. . . . .	33,824,175 27
Avances à l'État — En compte courant	194,317,064 28	278,968,931 66
Paiement des coupons et arrérages de rentes	84,651,867 38	
Fonds publics du compte d'amortnt des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	7,021,749 54
Id. des Institutions de prévoyance	. . . . .	12,576,085 51
Immeubles de service	. . . . .	23,428,229 31
Matériel et mobilier	. . . . .	1,399,915 10
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs	. . . . .	196,203 95
Intérêts acquis à recevoir	. . . . .	15,393,636 28
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 39 des Statuts)	. . . . .	2,899,305 93
		1,642,861,210 79
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	. . . . .
Id. Dépôts en fonds publics	2,208,052,533 16	. . . . .
Dépôts volontaires	1,442,594,719 59	. . . . .
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	58,112,072 »	. . . . .
Cautionnements divers	15,385,734 70	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	128,058,390 11	. . . . .
Société Générale de Belgique, dépnt d'Émission. Valeurs diverses	36,068,575 65	3,920,696,025 12
		5,563,557,235 91

BILAN *arrêté au*

Encaisse — Or	262,928,028 95	489,508,075 79
Traites et disponibilités sur l'Étranger	125,462,771 06	
Monnaies allemandes au cours forcé de fr. 1.25	90,051,134 61	
Argent, billon et divers	6,216,404 17	
Billets de la Société Générale, Département d'Émission	4,849,737 »	
Portefeuille effets. Valeurs en Portefeuille ou à l'encaissement	. . . . .	376,002,536 34
Effets déposés à l'encaissement en compte courant	. . . . .	19,506,447 48
Avances sur Fonds publics belges	. . . . .	54,031,019 32
Fonds publics	. . . . .	40,499,534 90
Valeurs de la Réserve	. . . . .	33,824,175 27
Avances à l'État — En compte courant	188,174,229 86	301,015,845 12
Paiement des coupons et arrérages de rentes	112,841,615 26	
Créance sur l'Etat allemand du chef de l'enlèvement des mares	. . . . .	236,875,000 »
Fonds publics du compte d'amortnt des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	7,021,749 54
Id. des Institutions de prévoyance	. . . . .	10,876,085 51
Immeubles de service	. . . . .	23,739,132 50
Matériel et mobilier	. . . . .	1,404,566 31
Approvisionnement pour la fabrication des billets et des labeurs	. . . . .	224,336 54
Intérêts acquis à recevoir	. . . . .	18,443,605 91
Valeurs garanties ou à réaliser. (Art. 39 des statuts)	. . . . .	2,857,089 93
		1,615,829,200 46
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	. . . . .
Id. Dépôts en fonds publics	2,208,040,333 16	. . . . .
Dépôts volontaires	1,422,889,145 24	. . . . .
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	56,352,072 »	. . . . .
Cautionnements divers	15,476,321 60	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	122,955,944 89	. . . . .
Société Générale de Belgique, dépnt d'Émission. Valeurs diverses	46,119,698 14	3,904,257,514 94
		5,520,086,715 40

30 Juin 1916 **PASSIF**

Capital. 50,000 actions à 1,000 francs	.....	50,000,000 »
Billets de banque. Émission à ce jour	1,418,850,000 »	.....
Billets dans les caisses	127,753,516 »	.....
Billets en circulation	.....	1,291,096,484 »
Comptes courants. Divers pour solde	.....	202,214,669 90
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	.....	26,481,542 34
Intérêts et réescomptes sur le 2d semestre 1916	.....	655,362 42
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	.....	9,483,284 59
Institutions de prévoyance	.....	13,863,564 79
Trésor public. Dépôts en numéraire	.....	821,643 50
Id. Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie	.....	115,000 »
Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 p. c.	.....	1,916,565 37
Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	.....	324,872 57
Id. 1/4 °/o s/ la circul. moyenne du semestre excédant 275 millions	.....	2,563,679 11
Fonds de réserve	.....	42,324,542 20
Dividende à répartir pour le 1er semestre 1916	.....	1,000,000 »
COMPTES D'ORDRE :		1,642,861,210 79
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	.....
Id. Dépôts en fonds publics	2,208,052,533 16	.....
Déposants. Dépôts volontaires	1,442,594,719 59	.....
Id. Nantissements de prêts reçus pour compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	58,112,072 »	.....
Divers pour leurs cautionnements	15,385,734 70	.....
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	128,058,390 11	.....
Société Générale de Belgique, Département d'Émission. Valeurs diverses	36,068,575 65	3,920,696,025 12
		5,563,557,235 91

31 Décembre 1916

Capital. 50,000 actions à 1,000 francs	.....	50,000,000 »
Billets de banque. Émission à ce jour	1,410,425,000 »	.....
Billets dans les caisses	128,830,074 »	.....
Billets en circulation	.....	1,281,594,926 »
Comptes courants. Divers pour solde	.....	191,848,371 82
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	.....	19,506,447 48
Intérêts et réescomptes sur le 1er semestre 1917	.....	869,140 36
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	.....	9,598,284 59
Institutions de prévoyance	.....	14,141,797 63
Trésor public. Dépôts en numéraire	.....	875,868 50
Id. Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie	.....	115,000 »
Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 p. c.	.....	1,107,197 24
Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	.....	321,299 10
Id. 1/4 °/o sur la circulation moyenne du semestre excédant 275 millions	.....	2,526,325 54
Fonds de réserve	.....	42,324,542 20
Dividende à répartir pour le 2d semestre 1916	.....	1,000,000 »
COMPTES D'ORDRE :		1,615,829,200 56
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	.....
Id. Dépôts en fonds publics	2,208,040,333 16	.....
Déposants. Dépôts volontaires	1,422,889,145 24	.....
Id. Nantissements de prêts reçus pour compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	56,352.072 »	.....
Divers pour leurs cautionnements	15,476,321 60	.....
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État.— Valeurs diverses	122,955,944 89	.....
Société Générale de Belgique, département d'Émission. Valeurs diverses	46,119,698 14	3,904,257,514 94
		5,520,086,715 40

DOIT *Résumé du compte de* PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 2d semestre 1916, à Bruxelles et dans les Agences .	447,564 66	655,362 42
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers . . .	207,797 76	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences . .	. . . . .	2.334.342 10
» **Caisse.** Droit de patente et additionnels provinciaux et communaux	. . . . .	410,351 06
» **Institutions de prévoyance.** Subside	. . . . .	170,900 »
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service	. . . . .	110,000 »
» **Fonds publics** du compte d'amortissemt des immeubles de service. Amortisst .	. . . . .	2,000,000 »
» **Trésor public.** Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	. . . . .	115,000 »
» **Id.** Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre. . .	. . . . .	324,872 57
» **Id.** 1/4 % sur la circulon moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,563,679 11
» **Id.** Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	. . . . .	1,916,565 37
» **Dividendes aux actions.** 50,000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an	. . . . .	1,000,000 »
		11,601,072 63

Résumé du compte de PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 1er semestre 1917, à Bruxelles et dans les Agences .	646,011 33	869,140 36
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers . . .	223,129 03	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences . .	. . . .	2,875,786 02
» **Institutions de prévoyance.** Subside	. . . . .	170,900 »
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service	. . . . .	110,000 »
» **Trésor public.** Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	. . . . .	115,000 »
» **Id.** Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre . .	. . . . .	321,299 10
» **Id.** 1/4 % sur la circulon moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,526,325 54
» **Id.** Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %.	. . . . .	1,107,197 24
» **Dividendes aux actions.** 50,000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an	. . . . .	1,000,000 »
		9,095,648 26

ET PERTES *du 1er semestre 1916* **AVOIR**

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	6,301,513 54	7,908,347 04
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	1,606,833 50	
» **Droit d'encaissement** sur effets remis par les titulaires de Ctes Cts à Bruxelles et dans les Agences	7,629 74	7,925 63
» **Id.** id. **id.** à Anvers	295 89	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences	1,293,567 90	1,498,800 61
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers . . .	205,232 71	
» **Fonds publics.** Intérêts reçus ou acquis	. . . . .	1,738,743 75
» **Caisse. Droit de garde** sur dépôts volontaires à Bruxelles	387,353 23	406,557 17
» **Id.** **Id.** id. à Anvers.	19,203 94	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles	34,408 78	36,698 43
» **Id.** à Anvers	2,289 65	
» **Rentrées sur créances amorties** des exercices antérieurs à Bruxelles .	. . . . .	4,000 »
		11,601,072 62

ET PERTES *du 2d semestre 1916*

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	4,633,403 31	5,638,694 20
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	1,005,290 89	
» **Droit d'encaissement** sur effets remis par les titulaires de Ctes Cts à Bruxelles et dans les Agences	6,536 31	6,663 22
» **Id.** id. **id.** à Anvers , . . .	126 91	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences	1,076,789 67	1,303,545 83
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers . . .	226,756 16	
» **Fonds publics.** Intérêts reçus ou acquis	. . . . .	1,738,743 75
» **Caisse. Droit de garde** sur depôts volontaires à Bruxelles	346,329 47	369,107 97
» **Id.** **Id.** id. à Anvers	22,778, 50	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles	23,203 24	25,393 29
» **Id.** à Anvers	2,190 05	
» **Rentrées sur créances amorties** des exercices antérieurs dans les Agences	. . . . .	13,500 »
		9,095,648 26

ACTIF BILAN *arrêté au*

Encaisse — Or	262,941,578 95	494,544,840 02
Traites et disponibilités sur l'Étranger	124,069,647 87	
Monnaies allemandes au cours forcé de fr. 1.25	86,647,331 93	
Argent, billon et divers	6,533,628 27	
Billets de la Société Générale, département d'Émission	14,352,653 »	
Portefeuille effets. Valeurs en Portefeuille ou à l'encaissement	. . . . .	290,677,195 69
Effets déposés à l'encaissement en compte courant	. . . . .	13,981,947 95
Avances sur Fonds publics belges	. . . . .	39,324,621 29
Fonds publics	. . . . .	40,499,534 90
Valeurs de la Réserve	. . . . .	33,485,175 27
Avances à l'Etat — En compte courant	183,566,712 »	325,674,902 44
Paiement des coupons et arrérages de rentes	142,108,190 44	
Créance sur l'État allemand du chef de l'enlèvement des marcs	. . . . .	241,875,000 »
Fonds publics du compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	7,021,749 54
Id. des Institutions de prévoyance	. . . . .	10,526,085 51
Immeubles de service	. . . . .	24,020,262 06
Matériel et mobilier	. . . . .	1,411,149 60
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs	. . . . .	235,599 65
Intérêts acquis à recevoir	. . . . .	20,134,639 43
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 39 des Statuts)	. . . . .	2,748,072 21
		1,546,160,775 56
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	. . . . .
» Dépôts en Fonds publics	2,208,044,233 16	. . . . .
Dépôts volontaires	1,433,862,111 96	. . . . .
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	53,837,172 »	. . . . .
Cautionnements divers	14,743,346 64	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — — Valeurs diverses	106,278,807 42	. . . . .
Société Générale de Belgique, Département d'Émission. — Valeurs diverses	72,355,584 64	. . . . .
		3,921,545,255 73
		5,467,706,031 29

BILAN *arrêté au*

Encaisse — Or	262,943,008 95	503,107,314 25
Traites et disponibilités sur l'Étranger	127,603,250 13	
Monnaies allemandes au cours forcé de fr. 1.25	96,596,017 34	
Argent, billon et divers	6,545,670 83	
Billets de la Société Générale, Département d'Émission	9,619,367 »	
Portefeuille effets Valeurs en Portefeuille ou à l'encaissement	. . . . .	283,081,658 30
Effets déposés à l'encaissement en compte courant	. . . . .	17,939,441 73
Avances sur Fonds publics belges	. . . . .	42,405,889 06
Fonds publics	. . . . .	40,499,534 90
Valeurs de la Réserve	. . . . .	33,302,175 27
Avances à l'Etat — En compte courant	174,611,059 63	345,510,043 74
Paiement des coupons et arrérages de rentes	170,898,984 11	
Créance sur l'État allemand du chef de l'enlèvement des marcs	. . . . .	241,875,000 »
Fonds publics du compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	7,021,749 54
Id. des Institutions de prévoyance	. . . . .	11,203,369 36
Immeubles de service	. . . . .	24,266,181 49
Matériel et mobilier	. . . . .	1,412,079 31
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs	. . . . .	266,792 32
Intérêts acquis à recevoir	. . . . .	23,048,378 57
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 39 des Statuts)	. . . . .	2,746,042 21
		1,577,685,650 05
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	. . . . .
Id. Dépôts en Fonds publics	2,209,446,833 16	. . . . .
Dépôts volontaires	1,452,073,583 13	. . . . .
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	50,106,972 »	. . . . .
Cautionnements divers	14,702,346 64	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — — Valeurs diverses	96,927,394 90	. . . . .
Société Générale de Belgique, Département d'Émission. — Valeurs diverses	107,845,602 09	. . . . .
		3,963,526,731 83
		5,541,212,381 88

30 Juin 1917 **PASSIF**

Capital. 50.000 actions à fr. 1,000	. . . . .	50,000,000 »
Billets de banque. Emission à ce jour	1,405,127,000 »	. . . . .
Billets dans les Caisses	136,657,632 »	. . . . .
Billets en circulation	. . . . .	1,268,469,368 »
Comptes courants. Divers pour solde	. . . . .	140,846,921 48
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	. . . . .	13,981,947 95
Intérêts et réescomptes sur le 2d semestre 1917	. . . . .	593,344 57
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	9,726,735 27
Institutions de prévoyance	. . . . .	14.573,319 13
Trésor public. Dépôts en numéraire	. . . . .	877,968 50
Id. Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie	. . . . .	115.000 »
Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	. . . . .	816,542 03
Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	. . . . .	320,200 74
Id. 1/4 % sur la circulation moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,514,885 69
Fonds de Réserve	. . . . .	42,324,542 20
Dividende à répartir pour le 1er semestre 1917	. . . . .	1,000,000 »
COMPTES D'ORDRE :		1,546,160,775 56
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	. . . . .
» Dépôts en Fonds publics	2,208,044,233 16	. . . . .
Déposants. Dépôts volontaires	1,433,862,111 96	. . . . .
Id. Nantissements de prêts reçus pour compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	53,837,172 »	. . . . .
Divers pour leurs cautionnements	14,743,346 64	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	106,278,807 42	. . . . .
Société Générale de Belgique, Département d'Émission, — Valeurs diverses	72,355,584 64	. . . . .
		3,921,545,255 73
		5.467,706,031 29

31 Décembre 1917

Capital. 50,000 actions à fr. 1.000	. . . . .	50,000,000 »
Billets de banque. Émission à ce jour	1,403.331,500 »	. . . . .
Billets dans les Caisses	135,344,557 »	. . . . .
Billets en circulation	. . . . .	1,267,986,943 »
Comptes courants. Divers pour solde	. . . . .	168,596,137 91
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	. . . . .	17,939,441 73
Intérêts et réescomptes sur le 1er semestre 1918	. . . . .	621,431 13
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	9,843,175 27
Institutions de prévoyance	. . . . .	14,932,054 12
Trésor public. Dépôts en numéraire	. . . . .	808,918 50
Id. Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie	. . . . .	115,000 »
Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	. . . . .	691,254 61
Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	. . . . .	319,458 32
Id. 1/4 % sur la circulation moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,507,293 26
Fonds de Réserve	. . . . .	42,324,542 20
Dividende à répartir pour le 2d semestre 1917	. . . . .	1,000,000 »
COMPTES D'ORDRE :		1,577,685,650 05
Trésor public. Portefeuille	32.423,999 91	. . . . .
Id. Dépôts en Fonds publics	2,209,446,833 16	. . . . .
Déposants. Dépôts volontaires	1,452,073,583 13	. . . . .
Id. Nantissements de prêts reçus pour compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	50,106,972 »	. . . . .
Divers pour leurs cautionnements	14,702,346 64	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	96,927,394 90	. . . . .
Société Générale de Belgique, Département d'Émission — Valeurs diverses	107,845,602 09	. . . . .
		3,963,526,731 83
		5.541,212,381 88

DOIT *Résumé du compte de* PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 2d semestre 1917, à Bruxelles et dans les Agences.	360,362 77	593,344 57
» Id. id. à la Succursale d'Anvers . . .	232,981 80	
» **Frais généraux d'Administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences . .	. . . . .	2,732,879 79
» **Institutions de Prévoyance.** Subside	. . . . .	209,900 »
» **Compte d'Amortissement** des Immeubles de service	. . . . .	110,000 »
» **Trésor public.** Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	. . . . .	115,000 »
» Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre . . .	. . . . .	320,200 74
» Id. 1/4 % sur la circulon moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,514,885 69
» Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	. . . . .	816,542 03
» **Dividendes aux actions.** 50.000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an	. . . . .	1,000,000 »
		8,412,752 82

Résumé du compte de PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 1er semestre 1918, à Bruxelles et dans les Agences	463,425 18	621,431 13
» Id. id. à la Succursale d'Anvers . . .	158,005 95	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences . .	. . . . .	3,396,393 06
» **Institutions de prévoyance.** Subside	. . . . .	179,900 »
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service	. . . . .	110,000 »
» **Trésor public.** Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	. . . . .	115,000 »
» Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre . . .	. . . . .	319,458 32
» Id. 1/4 % sur la circulon moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,597,293 26
» Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %.	. . . . .	691,254 61
Dividendes aux actions. 50,000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an	. . . . .	1,000,000 »
		8,940,730 38

ET PERTES *du 1er semestre 1917* **AVOIR**

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	3,938,143 51	5,314,430 29
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	1,376,286 78	
» **Droit d'encaissement** sur effets remis par les titulaires de Ctes Cts à Bruxelles et dans les Agences.	1,962 74	1,994 27
» **Id.** id. id. à Anvers.	31 53	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences.	896,585 20	1,052,762 90
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	156,177 70	
» **Fonds Publics.** Intérêts reçus ou acquis	. . . . .	1,738,743 75
» **Caisse. Droit de garde** sur dépôts volontaires, à Bruxelles	237,065 62	254,705 56
» **Id.** **id.** id. à Anvers	17,639 94	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles	25,148 89	26,866 05
» **Id.** à Anvers	1,717 16	
» **Rentrées** sur créances amorties des exercices antérieurs dans les agences		23,250 »
		8,412,752 82

ET PERTES *du 2d semestre 1917*

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	4,430,513 83	5,921,831 33
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	1,491,317 50	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences.	802,136 45	920,845 94
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	118,709 49	
» **Fonds publics.** Intérêts reçus ou acquis.	. . . . .	1,735,998 75
» **Caisse. Droit de garde** sur dépôts volontaires à Bruxelles	229,897 08	250,988 58
» **Id.** **id.** id. à Anvers	21,091 50	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles	24,976 30	26,874 70
» **Id.** à Anvers	1,898 40	
» **Rentrées** sur créances amorties des exercices antérieurs à Bruxelles et dans les Agences	. . . . .	84,191 08
		8,940,730 38

ACTIF BILAN *arrêté au*

Encaisse — Or	262,964,923 95	489,624,805 65
Traites et disponibilités sur l'Étranger	108,856,558 56	
Monnaies allemandes au cours forcé de fr. 1.25	95,764,381 90	
Argent, billon et divers	11,056,512 24	
Billets de la Société Générale, Département d'Émission	10,982,429 »	
Portefeuille effets. Valeurs en portefeuille ou à l'encaissement		225,371,677 12
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		23,601,497 52
Avances sur Fonds publics belges		41,215,544 32
Fonds publics		40,499,534 90
Valeurs de la réserve		33,302,175 27
Avances à l'État — En compte courant	187,136,883 91	385,969,277 53
Paiement des coupons et arrérages de rentes	198,832,393 62	
Créance sur l'Etat allemand du chef de l'enlèvement des marcs		241,875,000 »
Fonds publics du compte d'amortnt des immeubles de service, matériel et mobilier		7,021,749 54
Id. des Institutions de prévoyance		11,155,119 36
Immeubles de service		24,430,643 88
Matériel et mobilier		1,416,141 27
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs		222,100 78
Intérêts acquis à recevoir		26,368,739 12
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 39 des Statuts)		2,693,061 62
		1,554,767,067 88
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	
Id. Dépôts en fonds publics	2,208,162,883 16	
Dépôts volontaires	1,471,406,046 66	
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	48,446,452 »	
Cautionnements divers	14,462,151 89	
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	93,784,231 45	
Société Générale de Belgique, dépnt d'Émission. Valeurs diverses	93,048,344 33	3,961,734,109 40
		5,516,501,177 28

BILAN *arrêté au*

Encaisse — Or	264,869,948 02	390,411,341 57
Traites et disponibilités sur l'Étranger	100,691,541 28	
Argent, billon et divers	24,849,852 27	
Créance sur l'Etat allemand du chef de l'enlèvement des marcs		1,481,875,000 »
Portefeuille effets. — Valeurs en Portefeuille ou à l'encaissement	301,550,953 72	311,215,490 71
Valeurs soumises au moratorium	9,664,536 99	
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		1,381,529 71
Avances sur Fonds publics belges		83,769,774 33
Prêts sur avoir à l'Étranger		93,084,623 85
Bons des provinces belges (Décision prise le 19 décembre 1914 par les neuf conseils provinciaux)		480,000,000 »
Fonds publics de la Banque		40,499,534 90
» **de la Réserve de la Banque**		33,094,175 27
Avances à l'État — En compte courant	131,444,247 78	927,027,548 68
Paiement pendant la guerre des coupons et arrérages de Rentes belges	239,723,072 45	
Retrait des marcs déposés à la Banque (Caissier de l'État) en exécution de l'arrêté-loi du 9 nov. 1918.	555,860,228 45	
Fonds publics du compte d'amortnt des immeubles de service, matériel et mobilier		7,021,749 54
Id. des Institutions de prévoyance		11,155,119 36
Immeubles de service		24,465,222 18
Matériel et mobilier		1,533,774 37
Approvisionnement pour la fabrication des billets et des labeurs		237,501 48
Intérêts acquis à recevoir		73,741,961 82
Valeurs garanties ou à réaliser. (Art. 39 des statuts)		2,659,201 06
		3,963,173,548 83
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	
Id. Dépôts en fonds publics	2,216,296,273 16	
Id. Dépôts en monnaies allemandes	3,748,609,916 07	
Dépôts volontaires	1,647,203,085 29	
Nantissements de prêts reçus pr compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	618,863,955 85	
Cautionnements divers	14,361,015 14	
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	74,045,215 76	
		8,351,803,461 18
		12,314,977,010 01

30 Juin 1918 **PASSIF**

Capital. 50,000 actions à 1,000 francs	. . . . .	50,000,000 »
Billets de banque. Émission à ce jour	1,399,406,500 »	. . . . .
Billets dans les caisses	137,271,596 »	. . . . .
Billets en circulation	. . . . .	1,262,134,904 »
Comptes courants. Divers pour solde	. . . . .	145,792,381 14
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	. . . . .	23,601,497 52
Intérêts et réescomptes sur le 2d sementre 1918	. . . . .	425,375 70
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	9,958,175 27
Institutions de prévovance	. . . . .	15,254,586 56
Trésor public. Dépôts en numéraire	. . . . .	821,593 50
Id. Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie	. . . . .	115,000 »
Id. Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 p. c.	. . . . .	521,674 38
Id. Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	. . . . .	318,584 37
Id. 1/4 °/o s/ la circul. moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,498,753 24
Fonds de réserve	. . . . .	42,324,542 20
Dividende à répartir pour le 1er semestre 1918	. . . . .	1,000,000 »
COMPTES D'ORDRE :		1,554,767,067 88
Trésor public. Portefeuille	32,423,999 91	. . . . .
Id. Dépôts en fonds publics	2,208,162,883 16	. . . . .
Déposants. Dépôts volontaires	1,471,406,046 66	. . . . .
Id. Nantissements de prêts reçus pour compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	48,446,452 »	. . . . .
Divers pour leurs cautionnements	14,462,151 89	. . . . .
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'État. — Valeurs diverses	93,784,231 45	. . . . .
Société Générale de Belgique, Département d'Émission. Valeurs diverses	93,048,344 33	3,961,734,109 40
		5,516,501,177 28

31 Décembre 1918

Capital. 50,000 actions à 1,000 francs	. . . . .	50,000,000 »
Fonds de réserve	. . . . .	47,034,958 87
Billets de banque. Émission à ce jour	3,484,782,700 »	. . . . .
Billets dans les caisses	274,309,223 »	. . . . .
Billets en circulation	. . . . .	3,210,473,477 »
Comptes courants. Divers pour solde	. . . . .	582,669,447 08
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant	. . . . .	1,381,529 71
Intérêts et réescomptes sur le 1er semestre 1919	. . . . .	570,990 24
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier	. . . . .	10,074,615 27
Institutions de prévoyance	. . . . .	15,586,879 63
Trésor public. Dépôts en numéraire	. . . . .	812,593 50
Redevances à l'Etat — Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie	115,000 »	
Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 p. c.	619,173 03	
Part de l'Etat ds les bénéfices du semestre (art. 43 des statuts).	11.776,041 68	15,319,057 53
Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre	322,208 67	
1/4 °/o sur la circulation moyenne du semestre excédant 275 millions	2,486,634 15	
Prévision pour la création de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. (Décision prise par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 1918)	. . . . .	25,000,000 «
Dividende à répartir pour le 2d semestre 1918	. . . . .	4,250,000 »
COMPTES D'ORDRE :		3,963,173,548 83
Trésor pullic. Portefeuille	32,423,999 91	. . . . .
Id. Dépôts en fonds publics	2,216,296,273 16	. . . . .
Id. Dépôts en monnaies allemandes	3,748,609,916 07	. . . . .
Déposants. Dépôts volontaires	1,647,203,085 29	. . . . .
Id. Nantissements de prêts reçus pour compte de la Banque et de la Caisse d'Épargne	618,863.955 85	. . . . .
Divers pour leurs cautionnements	14,361,015 14	. . . . .
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'État.— Valeurs diverses	74,045,215 76	8,351,803,461 18
		12,314,977,010 01

DOIT *Résumé du compte de* PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 2d semestre 1918, à Bruxelles et dans les Agences .	318,506 15	425,375 70
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers . . .	106,869 55	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences . .	. . . . .	3,286,929 02
» **Institutions de prévoyance.** Subside	. . . . .	179,900 »
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service	. . . . .	110,000 »
» **Effets en souffrance.** Amortissement	. . . . .	12,404 25
» **Trésor public.** Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	. . . . .	115,000 »
» **Id.** Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre. . .	. . . . .	318,584 37
» **Id.** 1/4 % sur la circulon moyenne du semestre excédant 275 millions	. . . . .	2,498,753 24
» **Id.** Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	. . . . .	521,674 38
» **Dividendes aux actions.** 50,000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an	. . . . .	1,000,000 »
		8,468,620 96

Résumé du compte de PROFITS

A Escompte. Réescompte sur le 1er semestre 1919, à Bruxelles et dans les Agences .	471,687 93	564,860 83
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers . . .	93,172 90	
» **Prêts sur Fonds publics.** Réescompte sur le 1er semestre 1919 à Bruxelles et dans les Agences.	3,013 61	6,129 41
» **Id.** Id. id. à la Succursale d'Anvers	3,115 80	
» **Frais généraux d'administration** à Bruxelles, à la Succursale d'Anvers et dans les Agences . .	. . . . .	5,162,663 86
» **Institutions de prévoyance.** Subside	. . . . .	179,900 »
» **Compte d'amortissement** des Immeubles de service	. . . . .	110,000 »
» **Redevances à l'Etat** — Intervention de la Banque dans les frais de la Trésorerie . . .	115,000 »	15,319,057 53
» **Redevances à l'Etat** — Droit de timbre sur la circulation moyenne du semestre . . .	322,203 67	
» **Redevances à l'Etat** — 1/4 % sur la circulon moyenne du semestre excédant 275 millions .	2,486,634 15	
» **Redevances à l'Etat** — Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	619,173 03	
» **Redevances à l'Etat** — Part de l'État dans les bénéfices du semestre (Art. 43 des Statuts) .	11,776,041 68	
» **Fonds de Réserve.** Part de la réserve dans les bénéfices	. . . . .	4,710,416 67
» **Œuvres de bienfaisance**	. . . . .	12,500 »
» **Prévision** pour la création de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Décision prise par l'assemblée générle extro des actionnaires du 30 décemb. 1918).	. . . . .	25,000,000 »
» **Dividendes aux actions** — 50,000 actions à fr. 20 intérêts à 4 % l'an	1,000,000 »	4,250,000 »
» **Dividendes aux actions** — 50,000 » fr. 65 dividende	3,250,000 »	
		55,315,528 30

ET PERTES *du 1er semestre 1918* **AVOIR**

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	4,412,341 68	5,598,765 75
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	1,186,424 07	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences	789,292 07	882,037 83
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	92,745 76	
» **Fonds publics.** Intérêts reçus ou acquis	. . . . .	1,735,998 75
» **Caisse. Droit de garde** sur dépôts volontaires à Bruxelles	198,856 53	218,457 35
» **Id.** **Id.** id. à Anvers	19,600 82	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles	26,072 65	27,561 28
» **Id.** à Anvers	1,488 63	
» **Rentrées sur créances amorties** des exercices antérieurs dans les agences.	. . . . .	5,800 »
		8,468,620 96

ET PERTES *du 2d semestre 1918*

Par Escompte. Produit brut à Bruxelles et dans les Agences	2,194,556 02	3,170,195 95
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	975,639 93	
» **Prêts sur Fonds publics.** Intérêts reçus à Bruxelles et dans les Agences	827,291 30	991,932 93
» **Id.** id. à la Succursale d'Anvers	164,641 63	
» **Intérêts reçus** ou acquis au cours des années 1914 à 1918	. . . . .	44,281,692 75
» **Caisse. Droit de garde** sur depôts volontaires à Bruxelles	208,131 46	237,298 71
» **Id.** **Id.** id. à Anvers	29,167 25	
» **Bénéfices divers** à Bruxelles	25,018 23	27,313 38
» **Id.** à Anvers	2,295 15	
» **Rentrées sur créances amorties** des exercices antérieurs à Bruxelles et dans les Agences	. . . . .	84,002 50
» **Société Générale,** Dépt d'Émisn Solde bénéficiaire des opérations de 1915 à 1918	. . . . .	6,523,092 08
		55,315,528 30